

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE LA VILLE DIEU DU TEMPLE**

**ARRÊTÉ
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
PROLONGATION**

sur la route départementale n° 42
du P.R 8+520 au P.R 8+633

en agglomération

sur le territoire de la commune de LA VILLE DIEU DU TEMPLE

A.D. n° 2020/345
A.M. n°

Le président du conseil départemental de Tarn-et-Garonne,
Le maire de la Commune de La Ville Dieu du Temple

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire),

VU le règlement départemental de voirie adopté le 2 mars 2009,

VU l'arrêté départemental R.H. 20/20 du 7 janvier 2020 portant délégation de signature à Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

VU l'avis de la Commune de Labastide du Temple en date du 28 janvier 2020,

VU l'avis de la Commune de Meauzac en date du 28 janvier 2020,

VU la demande présentée par la SNCF, en date du 23 janvier 2020,

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de remplacement du platelage de la voie ferrée au droit du passage à niveau n° 163, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée,

SUR proposition de Monsieur le directeur de l'aménagement et de la voirie,

- ARRÊTENT -

Article 1

Les dispositions prévues par les articles 1 à 6 de l'arrêté départemental n° 2020/209 susvisés sont maintenues jusqu'au 12 mars 2020 à 7 heures.

Article 2

- M. le maire de la Commune de La Ville Dieu du Temple,
- M. le directeur de l'aménagement et de la voirie,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie de Tarn-et-Garonne,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs du conseil départemental et dont une copie sera adressée à :

- M. le maire de la Commune de Labastide du Temple,
- M. le maire de la Commune de Meuzac,
- M. le directeur départemental des territoires,
- M. le directeur de la SNCF,
- M. le directeur départemental de La Poste,
- M. le directeur du S.M.U.R. - urgences
- M. le directeur du service départemental d'incendie et de secours,
- Mme la responsable du service régional de transport de Tarn-et-Garonne,
- M. le chef de la subdivision départementale de Castelsarrasin,
- M. le directeur de la société SECURITAS transport de fonds,
- M. le directeur de la société BRINK'S évolution,

A La Ville Dieu du Temple,
le 6/03/2020

le maire,

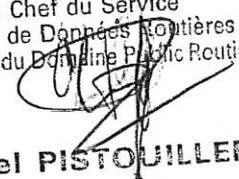


A Montauban,

le 06 MARS 2020

P/le président,

Le Chef du Service
Banque de Données Routières
et Gestion du Domaine Public Routier,


Michel PISTOUILLER

